



Prescriptions non substituables : bien connaître la réglementation

383 - L'Assurance Maladie a lancé une série de contrôles sur les prescriptions non substituables et, actuellement (*Le Quotidien du Médecin du 15 mai 2015*), 500 médecins font l'objet de contrôles approfondis de leur activité. C'est ainsi que des cardiologues ont été convoqués à leur CPAM pour expliquer et justifier leur pratique à cet égard.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)